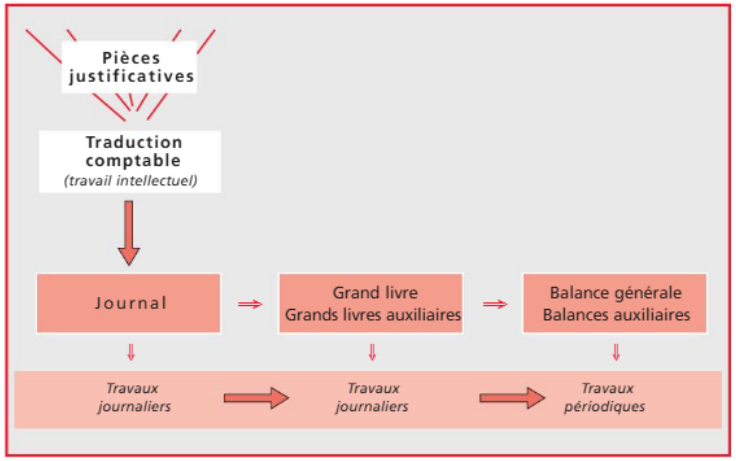
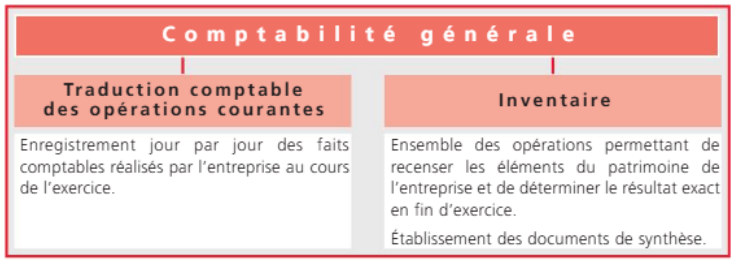
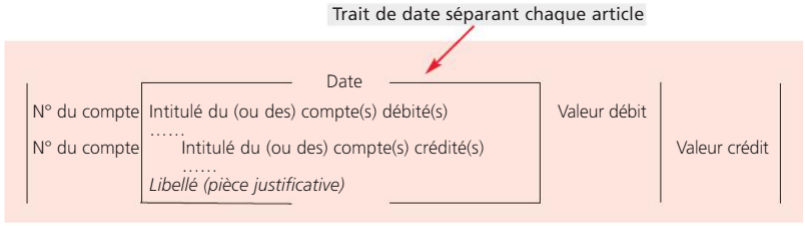
4. *L'organisation comptable*





Présentation du journal :



Présentation de la balance :

Numéros	Intitulés	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur

La balance générale est établie périodiquement, généralement tous les mois. Elle est à la base de l'établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Vérifications :

Vérifications	Sources
Total des débits = Total des crédits	Égalité issue du principe de la partie double
Total des mouvements = Total du journal	Égalité issue du report des écritures du journal dans le grand livre
Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs	Égalité issue du report du grand livre à la balance

4.1. Application

Le patrimoine de l'entreprise Guliver, agence de voyages, au 1er janvier N, date de sa création, comporte les éléments suivants :

– liquidités en banque :4 300 €

– matériel de bureau et informatique : 4 000 €

– mobilier : 6 200 €

– emprunt : 5 000 €

– espèces en caisse : 500 €

– capital : 10 000 €

Après avoir comptabilisé l'écriture de création de l'entreprise, enregistrer les opérations du mois de janvier N au journal et au grand livre puis établir la balance et les tableaux de synthèse :

- 3/1 : acquisition à crédit d'un ordinateur portable : 3 000 €
- 4/1 : payé par chèque bancaire des frais de publicité : 410 €
- 7/1 : retrait d'espèces de la banque pour alimenter la caisse : 300 €
- 8/1 : achats à crédit de séjours auprès de fournisseurs : 12 000 €
- 10/1 : reçu des règlements pour ventes de prestations au comptant :
    - par virements bancaires : 14 800 €
    - par chèques bancaires : 2 500 €
- 11/1 : achats à crédit de séjours organisés auprès de fournisseurs : 8 000 €
- 13/1 : paiement du loyer par chèque : 1 800 €
- 17/1 : achats de fournitures de bureau en espèces : 300 €
- 20/1 : vente à crédit de l'ensemble des séjours organisés : 27 000 €
- 25/1 : payé par virements bancaires des fournisseurs : 6 000 €
- 30/1 : paiement des salaires par chèques : 3 800 €

Par simplification, il n'est pas tenu compte de la TVA